

2100

Mardi 14 septembre 1948.

Délégation suisse à la 3e assemblée
générale des Nations Unies à Paris.

Département politique. Proposition du 13 septembre 1948.

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
14 septembre 1948.

Le département politique communique:

"La 3e assemblée générale des Nations Unies s'ouvrira le 21 septembre à Paris. Elle durera quelques semaines et de nombreuses questions figurent à son ordre du jour. Plusieurs points qui seront traités à Paris intéressent directement notre pays, notamment:

- 1) le rapport du Conseil économique et social concernant entre autres le programme de reconstruction et les réfugiés. Sur la base de ce rapport s'instituera un débat sur les projets de convention sur la liberté de l'information au sujet desquels la Suisse a présenté des observations;
- 2) le rapport des institutions spécialisées de plusieurs desquelles la Suisse fait partie. Ce rapport concernera en particulier le problème du siège des organisations spécialisées qui est pour nous d'un intérêt exceptionnel;
- 3) le rapport sur le Fonds international de secours à l'enfance;
- 4) le rapport sur la convention générale concernant les privilèges et immunités des Nations Unies;
- 5) l'élection des membres de la Cour internationale de justice;
- 6) le rapport sur le système des télécommunications des Nations Unies. Ce rapport traitera également de l'exploitation d'un réseau de télécommunications partant du siège européen des Nations Unies;
- 7) le rapport sur un service postal des Nations Unies. Ce point intéresse particulièrement la Suisse, siège du Bureau international de l'Union postale universelle.

Toutes les autres questions intéressent notre politique générale. D'autre part, le rôle de la Suisse à l'égard des Nations Unies est beaucoup plus important que celui d'autres pays de même grandeur, bien que nous ne soyons pas membres de l'Organisation. Notre apport technique aux différentes institutions spécialisées et aux conférences auxquelles nous sommes convoqués est très apprécié, de même que l'apport moral que nous témoignons aux Nations Unies. Enfin, le rôle de la Suisse est devenu considérable en tant que siège de l'Office européen de l'ONU. Des mises au point sont constamment nécessaires et nous sommes très souvent consultés. Les organes directeurs des Na-

- 2 -

tions Unies nous ont laissé entendre qu'ils escomptaient que la Suisse envoie, comme par le passé, une délégation d'observateurs. L'année dernière, deux personnes ont été désignées comme observateurs, soit M. le Ministre Bruggmann et M. le Ministre Secrétan, à l'assemblée qui avait lieu à New-York. Ces délégués bénéficiaient des services constants des deux secrétaires qui assurent le fonctionnement du Bureau de liaison que le département politique entretient à Lake Success.

Etant donné que, cette année, l'assemblée a lieu à Paris, donc beaucoup plus près de notre pays, nous estimons que notre délégation doit être composée de M. Burckhard, ministre de Suisse à Paris, qui en assumera la direction, de M. le ministre Zehnder, chef du service des affaires politiques, qui s'était d'ailleurs rendu à New-York il y a deux ans et qui pourra renouer d'utiles contacts, et de M. Zutter, chef du service des organisations internationales, qui, durant l'année, traite tous les problèmes afférents aux travaux des Nations Unies. Il serait nécessaire de leur adjoindre un secrétaire, à désigner ultérieurement, connaissant bien les affaires traitées par l'assemblée et qui serait détaché du service des organisations internationales. Ce secrétaire assisterait, comme les délégués, aux séances des commissions, lesquelles seront plus nombreuses que l'effectif de la délégation tout entière. Les indemnités de MM. Zehnder et Zutter devraient être calculées de façon assez large pour leur permettre d'avoir les contacts nécessaires et qui sont utiles à notre politique de collaboration internationale. L'un et l'autre auront des obligations semblables et nous croyons qu'une indemnité journalière de 65.- fr. serait indiquée. Le secrétaire devrait bénéficier d'une indemnité journalière qui ne soit pas inférieure à 50.- fr.

Selon les renseignements qui nous sont parvenus, les taxis seront pratiquement introuvables à Paris pendant l'assemblée. Les déplacements seront nombreux et une voiture sera donc indispensable."

Vu ce qui précède et d'entente avec le département des finances et des douanes, il est

d é c i d é :

- 1) De désigner M. Carl Burckhardt, ministre de Suisse à Paris, chef de la délégation d'observateurs à l'Assemblée générale des Nations Unies, conjointement avec M. le ministre Alfred Zehnder, chef du service des affaires politiques du département politique, et M. Philippe Zutter, chef du service des organisations internationales du même département; de leur adjoindre un secrétaire.
- 2) De mettre MM. Zehnder et Zutter au bénéfice d'une indemnité journalière de 65.- fr. et le secrétaire au bénéfice d'une indemnité journalière de 50.- fr. au minimum; de mettre à la disposition de la délégation suisse une voiture automobile.

Extrait du procès-verbal au département politique (3) et au département des finances et des douanes.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oser